

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/011

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 8.2 : INFORMATION SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES RUE D'EICH : AMÉNAGEMENT DE FOSSES DE PLANTATION

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale, :
« Dans la rue d'Eich, les 11 arbres vieillissants déjà coupés vont être remplacés par des nouveaux arbres de type Carpinus Bétulus, taillés en forme de cône. Les racines des arbres en place seront enlevées à l'aide d'un camion aspirateur afin de ne pas abimer les réseaux en place.

Les fosses de plantation existantes seront agrandies. Afin de limiter la propagation des racines dans cet environnement contraint, un anneau en béton de diamètre 1,5m sera mis dans le sol puis rempli de terre compostée.

En partie supérieure, de nouvelles bordures seront posées pour délimiter ce massif de plantations. Après mise en place d'une bâche de paillage, des Lonicera Nidtida seront plantés dans cet espace végétal. »

Monsieur le Maire rend compte du marché qu'il a signé, avec l'entreprise Eurovia-enseigne Rauscher TP pour un montant de 34 451,77 € H.T pour la réalisation de ces travaux.

Suite à une consultation d'entreprise passée sous la forme d'une procédure adaptée.

En application de la délibération du 16 juin 2020 délégrant à M. le Maire la passation des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales.

A l'unanimité des voix,

- prend acte des informations de M. le Maire concernant ce marché passé avec l'entreprise Eurovia-enseigne Rauscher TP pour un montant de 34 451,77 € H.T concernant l'aménagement de fosses de plantation dans la rue d'Eich.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 mars 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT